

# CONNAISSEZ VOS DROITS!

## POUR INFORMATION

Web: [www.campagneinlotta.org](http://www.campagneinlotta.org)

E-mail: [campagneinlotta@gmail.com](mailto:campagneinlotta@gmail.com)

Portable et Whatsapp: +39 3511369407 +39 3509147222 +39 3511033277

Facebook: Comitato Lavoratori delle Campagne

Twitter: [@campagneinlotta](https://twitter.com/campagneinlotta)

*Nous sommes le Réseau Campagne in Lotta. Avec ce document nous voulons diffuser des informations utiles à propos du travail agricole avec ou sans contrat, de la residenza et de l'assistance sanitaire.*

## ÉTRANGER AVEC PERMIS DE SÉJOUR OU CITOYEN DE L'UNION EUROPÉENNE

**L'étranger (Européen ou non-Européen) qui travaille légalement en Italie et détient un permis de séjour valable pour travailler doit être traité de la même façon qu'un travailleur italien.**

Les étrangers avec le permis de séjour et les Italiens ont donc les mêmes droits et garanties par rapport à :

- contrat, salaire, repos hebdomadaire
- l'assistance en cas de maladie ou d'accident du travail
- paiement des contributions sociales, retraite, chômage

Si un travailleur avec le permis de séjour n'est pas traité de la même façon que les travailleurs italiens pour le simple fait qu'il/elle est étranger, il ou elle peut s'adresser au tribunal pour faire appliquer ses droits.

## LA JUSTE PAIE DU TRAVAILLEUR AGRICOLE

**Le travailleur étranger doit être payé de la même façon que le travailleur italien, toutefois les travailleurs étrangers sont souvent payés moins et quelquefois doivent reverser une partie de leur salaire à un «caporale». Les caporali sont interdits par la loi italienne.**

Le salaire légal est prévu par des conventions signées dans chaque Province avec les syndicats. Tous les travailleurs (s'ils ont le permis de travailler en Italie) doivent avoir un contrat qui peut être:

- à durée déterminée (c'est-à-dire un contrat avec une durée limitée précise, par exemple de Mai à Août)
- à durée indéterminée (un contrat qui a une date de début, mais aucune date de fin).

La journée de travail doit être de 6 heures 30, les heures en plus doivent être payées comme 'straordinari' (elles sont payées plus).

Dans certaines Provinces les travailleurs ont le droit au logement et à une contribution pour le transport au travail. Dans certaines provinces il est possible de payer 'a cottimo' (par exemple par caisson de tomates) au lieu de par heure.

**Dans chaque province le salaire minimum est différent.**

**Voici les salaires minimums bruts** ('lordi', c'est à dire avant qu'on détourne les taxes et les cotisations, ou 'contributi') pour les ouvriers non spécialisés avec des contrats à durée déterminée, qui sont **engagés pour la première fois** dans les différentes Provinces.

	<b>Paie par heure</b>	<b>Paie par jour</b>
Provincia di <b>Bologna</b>	Euro <b>8,37</b>	Euro <b>54,40</b>
Provincia di <b>Caserta</b>	Euro <b>6,65</b>	Euro <b>43,23</b>
Provincia di <b>Cosenza</b>	Euro <b>6,77</b>	Euro <b>40</b>
Provincia di <b>Cuneo</b>	Euro <b>7,62</b>	Euro <b>49,53</b>
Provincia di <b>Ferrara</b>	Euro <b>8,00</b>	Euro <b>52</b>
Provincia di <b>Foggia</b>	Euro <b>8,49</b>	Euro <b>55,24</b>
Provincia di <b>Napoli</b>	Euro <b>5,16</b>	Euro <b>33,53</b>
Provincia di <b>Potenza</b>	Euro <b>6,78</b>	Euro <b>44,12</b>
Provincia di <b>Matera</b>	Euro <b>6,69</b>	Euro <b>43,52</b>
Provincia di <b>Reggio Calabria</b>	Euro <b>9,06</b>	Euro <b>58,62</b>
Provincia di <b>Salerno</b>	Euro <b>7,17</b>	Euro <b>46,61</b>

## **INDEMNITÉ DE CHÔMAGE AGRICOLE (disoccupazione agricola)**

L'indemnité de chômage agricole est **l'argent qu'un travailleur agricole peut demander à l'INPS, quand il a perdu son travail ou quand un contrat se termine.**

Pour demander l'indemnité de chômage il faut:

- avoir eu un contrat de travail en règle
- que l'employeur ait bien déclaré dans le chèque de paie toutes les journées de travail réellement effectuées.

La valeur du chômage agricole dépend du nombre de journées de travail déclarées par l'employeur. 1 jour de travail (jusqu'à un maximum de 150) = 1 jour de chômage qui correspond au 40% du salaire.

Donc il est important de toujours demander à l'employeur qu'il fasse un contrat de travail et qu'il déclare dans le chèque de paie toutes les journées de travail. Autrement vous ne pourrez pas demander l'indemnité de chômage à l'INPS.

**ATTENTION: Le travailleur sans permis de séjour valide, et le travailleur avec permis de séjour pour travail saisonnier ne peuvent pas bénéficier du chômage.**

Les ouvriers avec un contrat à durée déterminée et les ouvriers agricoles avec un contrat à durée indéterminée qui travaillent seulement une partie de l'année peuvent demander le chômage agricole.

## **QUE FAUT-IL FAIRE POUR AVOIR L'INDEMNITÉ DE CHÔMAGE AGRICOLE (DISOCCUPAZIONE)?**

- Avoir un contrat de travail régulier
- Avoir été inscrit pendant au minimum 2 ans sur les listes du chômage agricole de l'INPS
- **102 journées de travail (contributi) au minimum pendant une période de deux ans** (vous pouvez ajouter aussi les contributi/ journées obtenues avec des travaux non agricoles).

## **COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE CHÔMAGE AGRICOLE?**

- Par ordinateur, sur le site internet de l'INPS.
- Avec l'aide d'un syndicat de travailleurs ou d'une organisation patronale (service gratuit)
- Par téléphone, en appelant le 803 164, ou, avec un portable, le 06 16 41 64.

**Vous devez faire la demande d'indemnité de chômage agricole entre le 1 janvier et le 31 mars de l'année après l'année dans laquelle vous n'avez pas travaillé (par exemple, si t'as terminé de travailler en novembre 2017 tu peux faire la demande à janvier 2018). Il faut conserver les papiers de la demande et tous les documents originaux.**

## ÉTRANGER SANS PERMIS DE SÉJOUR

**Le travailleur sans permis de séjour ne peut pas avoir de contrat de travail, mais il a droit à une juste paie.** La paie est juste si elle est au moins le minimum indiqué dans le tableau de ce dépliant.

## LA LOI ITALIENNE CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR/ IRRÉGULIER

Les employeurs qui ne donnent pas de contrat, qui emploient des travailleurs sans permis de séjour, ou avec un caporale, doivent payer une amende et peuvent aller en prison. Selon la loi italienne les « caporali » sont illégaux. **Le transport et le logement des travailleurs doivent être payés par l'employeur et pas par les travailleurs. Le travailleur peut dénoncer l'employeur et s'il dénonce et participe aux enquêtes, il peut également obtenir un permis de séjour.**

## SOINS DE SANTÉ

### CITOYEN DE L'UNION EUROPÉENNE

Les citoyens Européens qui sont en Italie pour plus de 3 mois, s'ils n'ont pas d'assurance maladie européenne dans leur pays, doivent s'inscrire aux services de santé italiens (Servizio Sanitario Nazionale). L'inscription coûte 387,34 euros.

Dans des cas spéciaux (maladies graves, grossesse ou pour les enfants) vous pouvez demander gratuitement la carte ENI, qui a une validité régionale et qui doit être renouvelée tous les six mois.

Pour avoir la carte ENI il faut aller chez une ASL et amener avec vous un document (carte d'identité ou passeport). Pour les horaires et les adresses des ASL voir la liste ci-dessous.

## ÉTRANGER NON-UE AVEC PERMIS DE SÉJOUR

Pour avoir accès au Service Sanitaire National il suffit d'aller chez l'ASL la plus proche de chez vous avec votre code fiscal et la residenza ou le domicile.

### RESIDENZA

Pour obtenir la residenza vous devez aller à la municipalité (COMUNE) au bureau d'enregistrement (ANAGRAFE). Il faut amener avec vous:

- un timbre fiscal (MARCA DA BOLLO) de 16 euros.
- permis de séjour valide
- passeport
- code fiscal.
- 4 photos format passeports.

Pour obtenir la carta d'identità il faut payer 22,21 euros.

En Italie vous pouvez avoir la residenza **même si vous n'avez pas** de contrat de location (CONTRATTO DI AFFITTO). Cette residenza s'appelle **RESIDENZA FITTIZIA**.

### CODICE FISCALE

Le code fiscal **est gratuit**. Pour l'obtenir vous devez vous rendre à l'administration fiscale (AGENZIA DELLE ENTRATE) avec une photocopie du permis de séjour valable ou une photocopie du passeport valide.

## ÉTRANGER NON-EU SANS PERMIS DE SÉJOUR

L'étranger sans titre de séjour a le droit aux soins de santé publique. Il peut donc aller à l'hôpital ou chez le médecin pour toute urgence sans avoir peur d'être dénoncé. Il a aussi le droit aux soins pour les maladies graves.

Il suffit d'aller à l'ASL (voir liste ci-dessous) et demander la carte STP. La carte est valable pour 6 mois et peut être renouvelée sur tout le territoire italien.

**En Italie, tout le monde a le droit de recevoir un traitement urgent ou essentiel en cas de maladie ou d'accident dans n'importe quel hôpital.**

Pour demander **la carte ENI** (citoyens européens) ou **la carte STP** (citoyens non européens), vous pouvez vous rendre dans ces ASL :

**CERIGNOLA:** *in viale XX Settembre, 1,*  
*MARDI 15h30-18h30*  
**TEL 0885419259 ou 3669356807**

**FOGGIA:** *in Piazza della Libertà 1,*  
*LUNDI et MERCREDI 8h30-11h00*  
*JEUDI 16h00-17h00*  
**TEL 0881884522**

**STORNARELLA:** *C.so Vittorio Emanuele III, 2,*  
*MERCREDI après-midi*  
**TEL 0885419259 ou 3669356807**

**SAN SEVERO:** *Distretto 51, via Teresa Masselli*  
*(ingresso dell'ospedale vecchio)*  
*LUNEDÌ, VENERDÌ 8:30 - 9:30*  
*MARTEDÌ, MERCOLEDÌ, GIOVEDÌ 8:30-9:30 e 16:00- 17:30*  
**TEL: 0882200434**

**GRAN GHETTO TORRETTA ANTONACCI :** *Camper dell'ASL*  
*LUNEDÌ, MARTEDÌ, MERCOLEDÌ, GIOVEDÌ tutto il giorno*

**POUR RÉSERVER VOTRE VACCIN COVID19**

appelez ce numéro : **800 713931**

**Même ceux qui n'ont pas de permis de séjour peuvent se faire vacciner, avec la carte STP.**

# LA LUTTE PAYE

De septembre 2015 à aujourd'hui, les travailleurs immigrés de la province de Foggia, de la plaine de Gioia Tauro et de la province de Cuneo ont fait de nombreuses manifestations.

Ces manifestations ont apporté des victoires: beaucoup de personnes ont obtenu le permis de séjour.

Pour ceux et celles qui détiennent un permis de séjour il est possible d'avoir la residenza fittizia dans toutes les communes de la province de Foggia.

L'expulsion de plusieurs ghettos (en Puglia, Calabria, Piemonte) a été empêchée, puisque les institutions ne donnent pas de maisons.

La dernière sanatoria (juin-août 2020) est le résultat d'années de lutte.

Mais on sait que tout cela ne suffit pas.

**LA SEULE SOLUTION EST DE LUTTER  
ENSEMBLE!**

**PAPIERS, LOGEMENTS ET CONTRATS  
POUR TOUS ET TOUTES!**